

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 43 (1946)  
**Heft:** 12

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

---

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

---

---

## † Adolphe SUNIER

Le samedi 16 novembre, dans le paisible village de Nods, au pied du Chasseral, notre camarade Adolphe Sunier a quitté cette terre qu'il a aimée et cultivée. Il a laissé endormies les populations de ses vingt et une colonies qui, au printemps, seront sans doute étonnées de ne pas revoir leur propriétaire, curieux de savoir comment elles auront passé l'hiver long et rigoureux à la montagne. Elles feront connaissance avec un étranger, peut-être moins habile que leur vieil ami. C'est en 1898 qu'Adolphe Sunier commença à s'intéresser à l'apiculture et c'est en 1913 que, en compagnie d'autres collègues qui l'ont devancé pour « l'Au-delà », il fonda le « Pied du Chasseral ».

Il fut un membre fidèle et c'est avec plaisir que nous allions visiter ses maisonnettes alignées dans un grand verger, entourées de prairies mellifères, qui lui donnaient la satisfaction d'une récolte plus ou moins abondante suivant le temps.

Adolphe Sunier fut un bon apiculteur, comme il fut un bon citoyen. Une nombreuse assistance lui a rendu les derniers devoirs. Il repose dans le cimetière de son village où, au nom du « Pied du Chasseral », nous lui avons dit : « Au revoir ». *E. B.*

---

### **A nos abonnés étrangers et aux simples abonnés de Suisse**

(non membres d'une section)

Nous nous voyons forcés de hausser à fr. 7.— le prix de l'abonnement pour 1947. Chacun voudra bien comprendre ce relèvement que nous avons évité le plus longtemps possible.

### **Table des matières**

MM. les présidents ont reçu, selon décision de l'assemblée des délégués, les exemplaires destinés à leur section (1 par 100 membres). — Ils voudront bien payer à la caisse centrale (chèques II 1480) les montants correspondants, à raison de fr. 5.— par exemplaire reçu. *Schumacher.*



### **Notre cher Dr Morgenthaler a 60 ans**

Quiconque a vu et entendu le Dr Morgenthaler cette année, apprendra avec surprise que c'est le 18 octobre qu'on a pu célébrer le soixantième anniversaire de cet homme qui, sous des cheveux grisonnants, a gardé une magnifique jeunesse de cœur, d'esprit et de vigueur physique.

Chacun s'associera, en Suisse romande, aux témoignages d'affection, de respect, de reconnaissance et de grande estime qui lui ont été adressés. M. le Dr Burri (que nous n'avons pas besoin de qualifier autrement, tant son nom est célèbre dans le monde apicole) qui fut son chef et son directeur a donné, dans le dernier numéro de la «Blau» une courte esquisse des travaux sans pareils que Morgenthaler a menés à chef avec une admirable persévérance.

La station de Liebfeld est connue dans le monde entier et la série est longue des personnalités scientifiques venues de partout qui ont pu jouir des trésors offerts par cet établissement, grâce à l'amabilité inépuisable de son directeur.

Morgenthaler a pris aussi en affection les Romands et la simplicité cordiale de son abord a fait oublier trop souvent l'immensité de son savoir.

Aussi c'est avec la plus chaleureuse reconnaissance que nous nous associons, nous Romands, aux félicitations et aux vœux qui ont été adressés à ce jeune et sympathique sexagénaire.

*Schumacher.*

### **Avis à MM. les caissiers de section**

Vous avez reçu les formules de listes de membres. Vous voudrez bien les remplir, en *trois exemplaires*, nécessaires à l'administrateur, à l'imprimeur, au préposé aux assurances.

Ces formules doivent parvenir pour le 10 décembre, tout dernier délai. Merci d'avance à ceux qui nous les enverront avant cette date.

Par contre nous prions les caissiers de ne verser le montant des cotisations qu'*en JANVIER seulement*, ceci conformément aux statuts et pour éviter le chevauchement de deux exercices comptables.

Les notes éventuelles (spécialement de conférences ou cours) doivent nous parvenir pour le 15 décembre au plus tard.

*Schumacher.*

### **Omission**

L'article paru dans le dernier *Bulletin*, intitulé « Miel et automobile » est dû à M. Jean Wunenburger. C'est par erreur que la signature n'y figurait pas. Nous nous en excusons auprès de son auteur.

### **Rectification**

Dans votre numéro de novembre de cette année, vous publiez un article, « La fausse-teigne », comme tiré du *Rucher wallon*. Or, cet article a paru précédemment sous mes initiales G. J., dans *La Belgique apicole*.

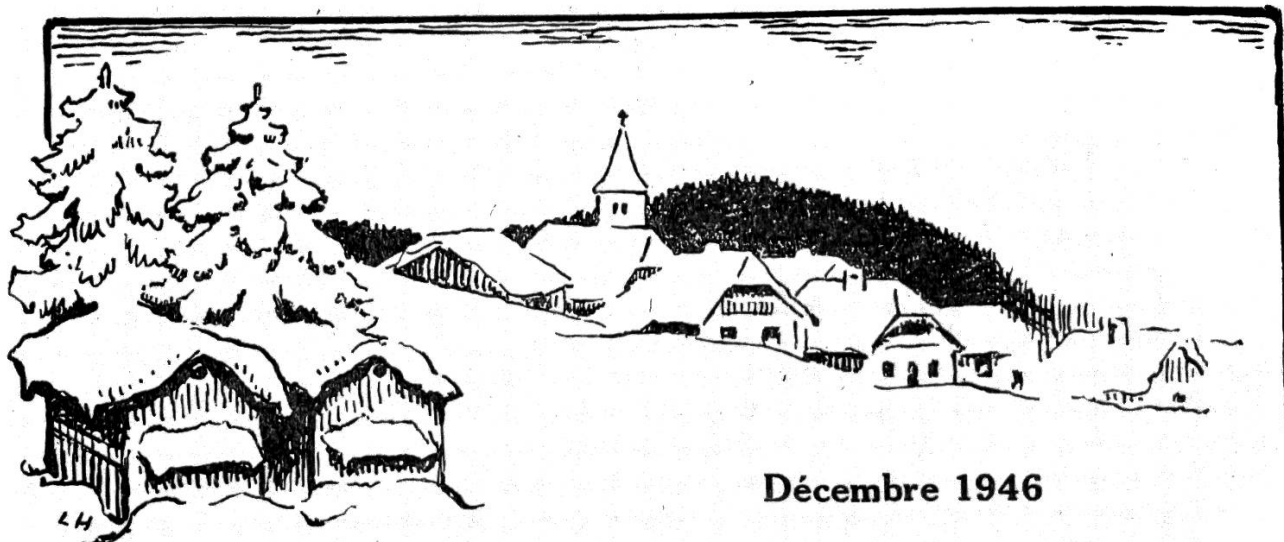
Dans le même numéro, page 374 (bas), sous le titre « Le développement de l'apiculture en Belgique », vous donnez des chiffres bien au-dessous de la réalité. Lors de la présentation des listes réclamées par le ministère du ravitaillement pour la répartition des 400 tonnes de sucre accordées à l'apiculture, il a été inscrit 101750 ruches pour lesquelles on a reçu un peu plus de 3 kg. 900 par ruche. Mieux, on nous accorde — ou du moins on nous promet — une deuxième tranche de 400 tonnes et les listes portent environ 10% d'augmentation sur les premières.

Nous vous envions, car, ici, on semble se désintéresser du rôle des abeilles dans la fécondation.

Il y a, en Belgique, plus de 16,000 apiculteurs fédérés et quelques dissidences.

*La Belgique apicole* compte 8450 abonnés. *G. Jeuniaux.*





Décembre 1946

Sur les hauteurs, la neige a déjà recouvert de son blanc tapis les pâturages silencieux. En bas, dans la plaine, les blanches gelées étincellent sous les rayons d'un pâle soleil matinal. Qu'il fait bon près du poêle, les pieds dans de chaudes pantoufles, pendant ces longues et agréables veillées de cette fin d'année. L'apiculteur précautionneux peut, sans souci aucun pour son rucher, laisser la bise gémir ou hurler à ses volets, secouer les portes. Tout a été assujetti, fixé solidement, si bien qu'il faudrait un cyclone pour provoquer le moindre dérangement, le plus petit dégât. Cette assurance ne l'empêchera pas cependant, le lendemain d'y aller jeter un coup d'œil ; il fait si bon se remettre dans l'ambiance, être parmi ses ruches, même si tout semble mort, inhabité, si le silence n'est troublé par aucun de ces bourdonnements si agréables à nos oreilles.

Mon cher débutant, dans les « Conseils » de novembre, je vous demandais quel sujet vous intéresse particulièrement, qui pourrait être traité pendant les mois creux, quelle opération vous met dans l'embarras ? Je m'attendais, me revoyant à mes débuts, à être assailli de questions, toutes plus intéressantes et pressantes les unes que les autres. Il n'en est rien et seules deux demandes de renseignements me sont parvenues. Aussi, au moment de mettre en chantier ces quelques lignes de décembre, je ne puis m'empêcher de me demander si ces « Conseils » n'encombrent pas inutilement les pages de notre *Bulletin* ; rendent-ils quelques services ? ne devraient-ils pas disparaître avec l'année et laisser leurs deux pages à des objets plus intéressants ? Oh ! je ne me berce pas d'illusions et ai pu voir en maintes occasions le soin que quelques apiculteurs vouent à leur Bulletin. Mais, tout de même, deux communications, avouez que c'est maigre. Les restrictions en seraient-elles la cause ?

*Première demande* : Comment traiter l'acariose ? et plus particulièrement, comment appliquer le traitement de Frow ?

Chacun est actuellement convaincu que l'acariose est une des

maladies les plus redoutables qui puissent s'attaquer à nos ruchers. Plus répandue qu'on ne le croit généralement, on peut dire, sans risque de se tromper, que bien rares sont les régions de Suisse romande indemnes de cette maladie.

Soucieux de la santé de son apier, l'apiculteur doit donc prendre sur lui de traiter ses colonies préventivement. Actuellement, avec les remèdes mis à notre disposition, il est en effet possible, pour qui travaille avec soin, conscience et persévérance, de maintenir un rucher en santé dans une contrée contaminée.

Mon cher débutant, n'attendez pas un cours sur l'acariose dans les lignes qui vont suivre. Vous pouvez trouver dans le *Bulletin* et de nombreux traités apicoles, tous les renseignements désirables. Mon but, en répondant à la demande qui m'est parvenue, est uniquement de vous révéler une façon de traiter expérimentée et utilisée avec succès depuis de nombreuses années.

Le remède de Frow ou Safol détruit les acares à tous les degrés de leur développement, et cela, sans que l'abeille en souffre. Le gros inconvénient de son emploi est de diminuer, si ce n'est anihiler l'odorat de nos avettes et de permettre aux fureteuses, toujours aux aguets, d'entrer facilement dans les ruches, d'où grands risques de pillage. Il est donc de toute importance, de choisir, pour faire le traitement au remède de Frow, le moment où le rucher est au repos, où les abeilles ne sortent que peu ou pas du tout.

Quand traiter ? L'expérience nous invite à le faire aussitôt que possible, au début de l'hiver. Si au moment où commence la réclusion, nous réussissons, par le traitement, à tuer les acares logés dans les trachées de nos abeilles, et cela avant qu'ils aient pu s'y installer en colonies nombreuses, si notre intervention arrête, extirpe la maladie alors qu'elle n'en est qu'au premier stade, nous pensons sauver d'une mort prématurée quantité de nos avettes et conserver pour le printemps des colonies plus populeuses. Aussi, dès que l'activité a cessé au rucher, généralement dans la première quinzaine de décembre, après une belle sortie, nous traitons. Il importe, en tous cas, de *ne pas appliquer le traitement après une longue réclusion*, avant que les abeilles aient pu faire une sortie de propreté. Le traitement incite à la consommation et surcharge alors des intestins déjà largement dilatés, d'où saletés dans les ruches, dysenterie, etc.

Comment traiter ? Il y a deux manières d'appliquer le traitement : par dessus ou par dessous. Pour nous, nous sommes convaincus que le traitement par dessus offre de réels et nombreux avantages. Voici comment nous pratiquons. Nous avons confectionné toute une série de petits sacs en étoffe, bourrés de ouate, de la grosseur d'une boîte d'allumettes. (Deux par colonie au minimum.) Au moment de traiter, nous les disposons sur une planche

posée sur un petit char ; au moyen d'une pipette, nous donnons à chacun la quantité de liquide qui lui revient, soit 2,5 cm<sup>3</sup>. Cette opération terminée, nous passons derrière les ruches, enlevons chapiteaux et matelas, relevons les angles postérieurs de la toile recouvrant les rayons, plaçons un sachet de chaque côté, sur l'arrière des cadres extérieurs, et refermons la ruche

Sept jours après, nous renouvelons l'opération, puis une dizaine encore et nous enlevons les sachets ; le traitement est terminé. (Donc 10 cm<sup>3</sup> par colonie, en deux fois.) Pas de demi-traitement. Nous pensons que, si 10 cm<sup>3</sup> sont nécessaires pour guérir des abeilles malades, le traitement préventif doit, lui aussi, utiliser une même quantité de liquide, car son but est bien de guérir, si maladie il y a.

En plaçant ainsi le remède dessus et à l'arrière de la ruche, il se trouve le plus éloigné qu'il soit possible du trou de vol, et nous pensons que c'est une des raisons qui fait que nous n'avons jamais eu de pillage à déplorer.

Pour le traitement par dessous, l'apiculteur utilise des palettes en carton-feutre ou toute autre matière s'imbibant facilement. Ces palettes, munies d'un manche, sont glissées par le trou de vol, sous les cadres, si possible dans les angles postérieurs de la ruche. Nous n'avons jamais pratiqué de cette manière, mais savons que plusieurs échecs ont été enregistrés par le fait de gouttes de Safrol tombant près du trou de vol, de palettes déplacées par les oiseaux, etc.

Ce traitement au remède de Frow pourra être complété, en été, par celui au soufre. (Voir Bulletin de juin, page 208.)

Mon cher débutant, donnez-vous pour tâche d'appliquer à vos ruchées le traitement contre l'acariose. Vous y trouverez une satisfaction en pensant que le possible a été fait pour conserver à vos avettes vigueur et santé, et, lors des premières sorties, c'est avec plaisir que vous les verrez prendre leur vol avec aisance, comme aux plus beaux jours de l'été.

Gingins, 19 novembre 1946.

M. Soavi.

### **Les vapeurs de soufre contre l'acariose**

*Communiqué du Liebefeld (suite et fin)*

Le tableau suivant indique les résultats obtenus par le traitement. Le premier nombre donne le pour cent d'abeilles infectées constaté en automne 1945 ; le nombre placé après le trait, le pour cent décelé par l'analyse de juillet-août 1946. Ainsi 50/0 signifie que la colonie en question était infectée à 50 %, tandis qu'été 1946 il n'y fut découvert aucun acare. Il y a lieu de faire remarquer ici que, en automne 1945, le manque de temps ne rendit possible l'examen que de dix abeilles par colonie, tandis que c'est

50 abeilles qui furent régulièrement examinées chaque fois en été 1946. A lui seul, ce fait explique des résultats déconcertants tels que 0/6 (soit aucun acare en automne 1945 et colonie infectée à 6 % en été 1946). A noter, en passant, que le foyer d'acariose de Langenthal imposa au Liebfeld l'examen de pas moins 1053 échantillons.

Voici *le tableau* tel qu'il ressort des recherches :

<i>Rucher A</i>	Colonie No 1, 0/0	No 2, 20/0	No 3, 0/0
	No 5, 50/0	No 6, 0/6	No 14, 10/0
	No 16 (en haut), 0/6	No 16 (en bas), 0/6	
	No 23, 0/0	No 29, 0/4	No 32, 10/0
<i>Rucher B</i>	No 16, 40/2	No 41, 40/0	No 51, 50/0
<i>Rucher C</i>	No 1, 20/0	No 2, 10/0	No 3, 20/0
<i>Rucher D</i>	No 10, 0/0	No 13, 10/0	No 15, 10/2
<i>Rucher E</i>	No 5, 20/0		
<i>Rucher F</i>	No 5, 10/0		
<i>Rucher G</i>	(traité trois semaines plus longtemps que les autres), en automne 1945, soit 18 fois au lieu de 9)		
	No 8, 40/4	No 9, 80/4	No 10, 10/0
	No 11, 20/0		
<i>Rucher H</i>	Les colonies Nos 1 à 10, 0/0		
	No 11, 10/2		
	No 19, 60/0	(cent abeilles examinées)	
	No 20, 80/0	(127 abeilles examinées)	
	Nos 21, 22, 23, 25, 0/0	No 24, 0/2	No 28, 30/40
<i>Rucher I</i>	No 8, 20/0	No 9, 20/0	
<i>Rucher K</i>	No 26, 20/0		

Un mot d'explication s'impose à propos du surprenant résultat constaté dans la colonie No 28 du rucher H, laquelle, malgré le traitement, se révélait encore infectée à 40% en été 1946. M. E. Moser répond comme suit à notre demande : « C'était une ruche double, renfermant les colonies Nos 18 et 28, toutes deux atteintes à 30%. Au printemps 1946, le propriétaire jugea bon de les réunir. Il est donc possible que la colonie de l'étage supérieur, non traitée conformément aux ordonnances, ait introduit ses acares à l'étage inférieur. »

En faisant abstraction de cette colonie 28, nous trouvons donc que, dans les 47 autres, l'infection est inférieure à 10%. Ce qui est un résultat appréciable, obtenu dans des ruchers chez lesquels cette infection règne depuis une année au moins, ou probablement plus ancienne encore. Quiconque a suivi la marche de cette infection dans des colonies non traitées pourra apprécier.

*L'efficacité certaine des vapeurs de soufre ne peut donc être contestée. Un seul traitement a suffi pour faire rétrograder l'infection dans une proportion évidente, sans, toutefois, être capable de l'extirper absolument.*



Le double traitement appliqué au rucher G n'a pas réussi à obtenir des résultats nettement meilleurs. Le fait est à noter. L'époque qui convient pour appliquer ce second traitement doit jouer un rôle capital. La plupart des traitements effectués au printemps, dans d'autres localités, n'ont généralement pas donné satisfaction. Il est probable que la ventilation plus active qui accompagne d'ordinaire une bonne miellée élimine trop rapidement les vapeurs de soufre par le trou de vol.

M. le Dr O. Morgenthaler ne manque pas de rendre un hommage reconnaissant à M. E. Moser, de Langenthal, lequel s'est chargé de tout le traitement, l'a supérieurement organisé et conduit, en a assuré le contrôle par prélèvement et envoi de tous les échantillons nécessaires. Pour ménager la caisse, il a confectionné lui-même tous les rouleaux de carton soufré. C'est peut-être le lieu d'en répéter la

*Recette* (d'après Rennie) : Couper des bandes de carton ondulé de longueur et largeur telles que, mises en rouleaux, ceux-ci puissent être aisément introduits dans l'enfumeur. Faire dissoudre dans de l'eau du nitrate (ou azotate) de potassium ( $\text{KNO}_3$ ), vulgairement appelé salpêtre, dans la proportion de 150 gr. de salpêtre pour un demi-litre d'eau. Mettre tremper les bandes dans cette solution, les laisser bien s'imprégner puis les faire sécher. Faire dissoudre ensuite de la fleur de soufre dans du sulfure de carbone ( $\text{CS}_2$ ), proportion : soufre 1, sulfure 2 et y mettre à tremper les bandes. Les laisser sécher de nouveau. Enrouler et attacher. Bien allumer ces rouleaux et projeter dans les ruches trois jets puissants de vapeur, soit par le trou de vol, soit par en haut. Un seul rouleau suffit pour le traitement rapide de 40 ruches. Le traitement peut être effectué en été, le soir d'un jour pluvieux et frais, ou vers le milieu de l'automne ou encore en hiver, à raison de trois imprégnations par semaine durant trois semaines. Il peut avec profit (dit M. E. Moser), être répété après une interruption de trois semaines.

Evidemment, il convient de manier avec une extrême prudence l'infiniment dangereux, inflammable et explosible sulfure de carbone. Ni flamme, ni braise, ni cigare, ni cigarette dans le voisinage immédiat, surtout *pas au-dessous* du niveau du bocal ou du flacon et, si possible, pas à l'intérieur des maisons.

Territet, le 17 nov. 1946.

*Le trad. Ed. Fankhauser.*

### **Un cas d'intoxication dû au nectar du blé noir**

*(suite à l'écho paru dans le numéro de novembre)*

Je ne pense pas que l'attitude étrange des abeilles de la ruche Automatic soit due à une intoxication par « des gaz toxiques émis

par le nectar du blé noir récolté en abondance ce jour-là », comme l'écrit M. Béraud, apiculteur à Heyrieux (Isère). Le blé noir, le sarrasin, pour l'appeler par son vrai nom, est l'une des plantes mellifères de base dans l'ouest de la France, de la Bretagne à la Loire, et aucun cas analogue d'intoxication n'a été signalé par les apiculteurs de cette région, qui en compte beaucoup, et parmi les meilleurs : Je ne citerai que pour mémoire M. Etienne Giraud, l'un des meilleurs éleveurs d'abeilles de France.

Je pense plutôt que les abeilles de la ruche Automatic auront été enfumées par une matière qui aura dégagé des gaz toxiques (sac ayant contenu de l'engrais, par exemple). Pareille chose m'est arrivée il y a une quinzaine d'années, alors que je faisais un transvasement d'une ruche fixe dans une ruche à cadres. Je brûlais un vieux sac ayant logé du sulfate de fer, j'avais bien remarqué une légère odeur d'anhydride sulfureux, mais je n'y faisais pas plus attention. A la fin de l'opération, qui nécessite plutôt beaucoup de fumée, les alentours de la ruche étaient parsemés d'abeilles qui semblaient en train de mourir, et il y en avait bien un tiers de la population. Je quittais le rucher avec passablement de soucis, comme bien l'on pense. Mais revenu deux ou trois jours plus tard, je constatai que toutes les abeilles mortes, ou plutôt mourantes, avaient disparu, et la population avait retrouvé et son effectif initial, et son activité.

J'ai repris, quelques années plus tard, cette idée, et me suis servi de « nitrate d'ammonium » pour des expériences d'anesthésie des abeilles. Avec une cuillerée à soupe de ce produit dans l'enfumoir, on obtenait une anesthésie durant 15 à 20 minutes, et les abeilles ne semblaient pas en conserver d'effet nocif. Chose intéressante : la reine est la dernière à être endormie, ce qui permet de la trouver rapidement. Avis aux petits apiculteurs, qui ont de la peine à trouver « Madame Mère » !...

*G. Reichert, Peypin, B. du Rh.*

### **La fausse-teigne et les rayons de réserve**

Voilà un sujet qui revient constamment à l'ordre du jour, ressassé par nos maîtres en science apicole. La semence dispensée si libéralement tombe, hélas, trop souvent « dans les épines ». Les confidences « d'un débutant » enregistrées page 376 du *Bulletin* de novembre, en sont un indice. On ne se donne pas la peine de lire, on n'assimile pas ce qui a été mal lu. Il est évident que les années de guerre ont fait surgir toute une cohorte de « néo-apiculteurs » plus soucieux de réaliser un profit que de s'instruire, d'acquérir les connaissances élémentaires touchant à l'anatomie, la physiologie de l'abeille et les soins que nécessite la conduite d'une colonie. Les exemples à l'appui de ce que je viens d'écrire fourmillent.



Citons-en un, vécu tout récemment, puisqu'il date de septembre dernier.

Un quidam fait l'acquisition de quatre colonies qu'il place sur le toit d'un ancien wagon C. F. F., servant de réduit. Le nourrissage d'automne s'impose d'urgence, les corps de ruche sont à sec. Comment procéder à cette opération ? Notre homme ne possède pour tout matériel qu'un vieil « époussoir »-brosse à main tout dégarni. Pas de nourrisseur. On y supplée en déposant du sucre en suffisance devant l'entrée de chaque colonie. L'après-midi est ensoleillé, les abeilles surgissent en tourbillons, puis grand émoi chez les habitants des maisons voisines. Quant aux hausses, elles sont négligemment déposées dans le wagon. Les guêpes s'affairent à grignoter les moindres particules de miel resté dans les cadres, les larves de fausse-teigne se chargent du reste.

Chez nous, la larve de la fausse-teigne ne peut causer des dégâts que dans les ruches négligées, orphelines ou dépeuplées et dans les rayons sortis des ruches lorsqu'ils ne sont pas mis à l'abri de leurs atteintes.

Outre les procédés classiques de préservation — soufrage, vapeurs de sulfure de carbone, etc. — il suffit d'envelopper chaque cadre dans une feuille de journal repliée à chaque extrémité de celui-ci. Les cadres sont placés bien pressés les uns près des autres dans des hausses, caisses ou armoires entreposées dans un local sombre, frais et aéré. Tandis que les vapeurs de soufre doivent être renouvelées périodiquement, la protection assurée par l'enveloppe de papier subsiste indéfiniment.

J. Renaud.



### *Le langage des abeilles*

Depuis *Réaumur*, le fondateur de la biologie expérimentale par ses *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* (1734-1742) et *François Huber*, le naturaliste genevois aveugle dont les *Nouvelles observations sur les abeilles* sont de 1792, le peuple des ruches a été l'objet d'une multitude d'observations et d'expériences qui ont mis

en relief son admirable organisation et ses dons d'orientation exceptionnels. Si nombreux qu'aient été les savants qui lui ont consacré leur temps et leur intelligence, il subsiste encore une quantité incalculable de problèmes à résoudre, d'énigmes à déchiffrer.

On connaît les expériences ingénieuses que le Français *Julien Françon* relate dans son livre passionnant sur *L'esprit des abeilles* (1938). Les travaux de l'école allemande de Munich sont moins répandus chez nous, et pourtant les deux ouvrages de *Karl von Fritsch* : *L'odorat des abeilles et son importance pour la biologie florale* (1919) et *Sur le langage des abeilles* (1923) ont, à bien des égards, renouvelé la question du sens d'orientation et de la transmission de messages chez les habitants d'une ruche.

Depuis lors, il n'a cessé de poursuivre ses recherches en la matière, faisant tout dernièrement encore des découvertes surprenantes. Ce fut donc une aubaine pour les membres de la Société helvétique des sciences naturelles, réunis à Zurich le 8 septembre, de l'entendre exposer ses plus récentes constatations.

(R. O. F., *Feuille d'avis de Lausanne.*)

Sa conférence qui vient d'être publiée dans la nouvelle revue scientifique suisse *Experienta* du 15 octobre 1946, sera traduite dans un des prochains numéros du *Bulletin*.

#### *Sensibilité des abeilles au D. D. T.*

Voici ce qu'écrit à ce sujet dans l'*Apicoltore d'Italia* de septembre 1946, M. le prof. Anita Vecchi, directeur de l'institut national d'apiculture :

Le D. D. T. (Dichloro-Diphényl-Trichloroéthane) se comporte d'une façon singulière comme poison de contact. Il résulte des récentes expériences faites par MM. A. Glenn, Richards et Laurence K. Cutkomp, sur diverses espèces d'animaux, que le D. D. T. agit par contact uniquement sur les animaux pourvus d'une cuticule chitineuse comme les arthropodes et plus particulièrement sur les insectes. Cette action, selon les auteurs précités, est due à la pénétration de l'insecticide par voie tégumentaire dans laquelle la cuticule exerce un pouvoir absorbant et sélectif sur le D. D. T.

Au début, le D. D. T. était considéré comme inoffensif pour l'abeille domestique, mais Holst (1944), Filmer et Smith (1944), Hambleton (1944), ont affirmé qu'il était toxique pour les abeilles et qu'il agissait tantôt par ingestion, tantôt par simple contact. Eckert, de l'université de Californie, a confirmé ces résultats.

Il a observé que des abeilles introduites dans une petite cage préalablement aspergée avec une solution de D. D. T. à base de pétrole, mouraient après douze heures et que l'insecticide était encore actif cinq mois après son application. D'autre part, il a ob-

servé que des abeilles enfermées dans une petite cage saupoudrée avec du D. D. T. en poudre, dans la proportion de 1, 2 et 3% mouraient respectivement en vingt-quatre et quinze heures. Des résultats analogues ont été obtenus en répandant du D. D. T. en poudre sur des rayons avec couvain et recouverts d'environ deux cents abeilles. Le matin suivant, le 50% de celles-ci étaient mortes, quant aux larves contenues dans les cellules non operculées, elles avaient été sorties.

La dose minimum mortelle (*dosis letalis*) pour une abeille est de 4,6 mmgr. Une exception vraiment bizarre et inexplicable est l'inocuité du D. D. T. mélangé au pollen, même à une dose supérieure à la dose mortelle.

Quelques expériences analogues ont été faites à l'institut national d'apiculture.

1. Une ruchette d'expérience contenant une cinquantaine d'abeilles a été déposée dans un local d'environ 400 m<sup>3</sup> dans lequel on avait pulvérisé 150 cm<sup>3</sup> d'une solution de D. D. T. à base de pétrole. Les abeilles pouvaient librement sortir de la ruchette. On a constaté, une heure après, qu'une partie des abeilles étaient mortes sur le trajet de la ruchette à la fenêtre et l'autre partie à l'intérieur de la ruchette.

2. Une centaine d'abeilles ont été placées dans une ruchette d'observation. La partie vitrée enlevée a été aspergée avec une solution de D. D. T. à base de pétrole et remplacée une fois que l'odeur du pétrole eût complètement disparu. Une heure environ après, les abeilles ont manifesté les premiers signes d'intoxication, en quatre heures elles étaient toutes mortes.

3. Une centaine d'abeilles ont été enfermées dans une ruchette dont les parois avaient été passées au Gésarol (D. D. T. de la maison suisse Geigy) dans la proportion de 0,80%. Cinq heures après six abeilles étaient mortes, les autres présentaient tous les signes de l'empoisonnement et de mort imminente.

4. En répandant sur une centaine d'abeilles du Gésarol en poudre, on a constaté, sept heures après, une mortalité de 70%. En dix heures, toutes les abeilles étaient mortes.

Ces preuves expérimentales démontrent donc que le D. D. T. est toxique pour les abeilles.

### *Perforateur de rayons de cire d'abeilles*

Cet appareil, entièrement nouveau en matière apicole, a pour but la préparation à l'extraction des miels consistants ou gélatineux, en particulier le miel provenant de la Bruyère, bien connu des apiculteurs par la difficulté, sinon l'impossibilité de son extraction par la méthode usitée habituellement pour les miels.

Ce but est obtenu par la perforation de la paroi médiane des rayons de cire, qui permet ainsi l'extraction des dits miels par l'expulsion au travers des alvéoles par la pression de l'air, tout en conservant le rayon de cire dans son cadre, ou sa forme, suivant sa construction. (*Revue française d'apiculture.*)

### *La production du miel au Canada*

La production du miel au Canada ne dépassera pas, cette année 25 millions de livres contre 33 millions pour 1945. Z.

### **Assurance-vol**

Une inquiétude indignée me tracasse depuis que le dernier *Bulletin* parle de faire dépendre l'assurance-vol du nombre de colonies. Non, messieurs du comité, vous ne paraissez pas dans un chemin sûr. Voyons, est-ce qu'un malandrin fera cinq fois plus de dommage dans un rucher de 40 ruches que dans celui de 8 ? N'est-ce pas le contraire qui est vrai ? Le chevalier des nuits sans lune jette-t-il son dévolu sur le rucher populeux, constamment surveillé, ou sur la ruche isolée presque jamais visitée ? Relevons un tantinet la cotisation, s'il le faut absolument, mais ne faisons pas peser sur l'apiculteur digne de ce nom, un nouvel impôt indirect, aussi catastrophique pour lui que celui du sucre pendant ces années de misère. Ce serait une prime à la concurrence de nouveaux propriétaires d'abeilles dont le surnombre est en train de ruiner quantité d'exploitations existantes, je puis l'affirmer puisque ce surnombre ne me laisse plus récolter que des notes chez l'importateur de sucre. A ce propos, je ne comprends pas du tout pourquoi les apiculteurs font de la propagande pour décupler l'apiculture, alors que demain, peut-être, l'État, l'importation et la multiplication nous mettront dans le plus cruel déficit. Citez des corporations aussi... (Réd.) S'il était donné à notre correspondant d'être au courant des indemnités payées par l'assurance-vol, son opinion serait changée. Merci quand même. Tous les avis sont précieux.

Le dernier *Bulletin* soulève à nouveau la question si inquiétante des traitements arboricoles. Il m'est venu une idée en écoutant parler à la radio un professeur de Paris. Il est actuellement possible, prétend-il, de préserver les plantes contre tous parasites, par l'emploi d'insecticides électrisés, répandus à sec et dont l'adhérence parfaite, efficace et uniforme sur tout le végétal est produite par le fait que celui-ci a une électricité complémentaire attirée par celle de la poudre employée. M. le Dr Morgenthaler ou quelque autre savant suisse voudra-t-il s'atteler à l'étude du problème dont la solution pratique serait pour tous une bénédiction incomparable ?

*Joset du Valais.*

*Assurance vol et déprédations de la S. A. R.*

**Avis aux présidents des sections**

Le comité central étudie la réorganisation de l'assurance vol et déprédations, aussi prie-t-il les présidents de section de bien vouloir lui communiquer dans le plus bref délai, le nombre de leurs membres possédant :

de 1 à 10 colonies d'abeilles		
de 11 à 30	»	»
de 31 à 50	»	»
de 50 et plus	»	»

Ces chiffres sont indispensables pour établir :

1. la finance de base ;
2. les surprimes pour les apiculteurs possesseurs d'un plus grand nombre de colonies.

Les renseignements sont à adresser au préposé aux assurances.

*A. Valet, Morges.*

**La rentabilité de l'apiculture suisse en 1945**

*34me rapport de la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture du Secrétariat des paysans suisses, septembre 1946*

*I. Introduction*

Servent de base aux recherches qui font l'objet du présent rapport les données contenues dans le cahier de comptabilité des apiculteurs praticiens suisses. Ce cahier portant le titre « Comptabilité apicole et calculs de rentabilité » est publié par la Société romande d'apiculture avec la collaboration de la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture, du Secrétariat des paysans suisses. Il renferme de nombreuses rubriques imprimées, accompagnées des instructions requises et chaque chapitre fait l'objet d'explications détaillées, de sorte que l'apiculteur isolé est à même de tenir ses comptes d'une façon correcte sans avoir à participer à un cours de comptabilité. Outre le cahier B, on peut aussi se procurer le cahier A renfermant un exemple complet de comptabilité apicole avec le complément d'instruction requis.

Le cahier de comptabilité apicole, dont la nouvelle édition française est à la disposition des intéressés depuis le printemps 1946, contient : un inventaire, un livre de caisse, un contrôle des prestations en nature effectuées entre l'entreprise apicole et le ménage, un contrôle du commerce de miel, des colonies et du travail de l'apiculteur. Ce cahier est cédé gratuitement aux apiculteurs, à charge pour eux de tenir leurs comptes d'une façon exacte et complète, puis de les remettre pour un certain temps, à la fin de l'année, à la Division des recherches sur la rentabilité du Secréta-



riat des paysans suisses qui en effectue la clôture et fait servir leurs résultats à ses recherches statistiques. Au cours de l'arrière-été, les apiculteurs comptables rentrent en possession de leurs cahiers.

Ainsi que le montre la répartition par canton, la plupart des comptabilités dépouillées proviennent de la Suisse allemande. Nous prions tout particulièrement les apiculteurs des cantons faiblement ou pas du tout représentés de bien vouloir se décider à prêter leur collaboration à la cause commune.

## II. Clôture des comptes, documentation

Le travail consacré à l'apiculture est actuellement porté en compte pour un montant de fr. 1.50 par heure ; le taux de l'intérêt admis pour le capital engagé dans l'entreprise apicole est de 5%. Les principaux résultats sont calculés par exploitation et par colonie ; ce dernier terme d'appréciation est nécessaire pour pouvoir comparer les résultats d'entreprises de différentes catégories de grandeur.

Voici, réparti entre les diverses catégories de grandeur, le nombre des comptabilités reçues durant les trois dernières années :

			1943	1944	1945
Exploitations comptant	1-10 colonies		23	15	11
»	»	11-20 «	35	27	27
»	»	21-30 «	24	25	25
»	»	31-40 «	9	9	12
»	»	41-50 «	12	12	9
»	»	plus de 50 «	12	10	10
		Total	115	98	94

Voici, établi par *cantons*, le nombre des comptabilités reçues et clôturées :

	1943	1944	1945		1943	1944	1945
Zurich	12	12	12	Report	51	46	55
Berne	17	17	16	Appenzell R. E.	—	—	—
Lucerne	4	4	13	» R. I.	1	—	—
Uri	1	1	1	St-Gall	9	7	6
Schwyz	2	2	2	Grisons	6	7	5
Obwald	1	—	—	Argovie	12	11	7
Nidwald	—	—	—	Thurgovie	5	3	3
Glaris	—	—	—	Tessin	1	1	1
Zoug	2	1	1	Vaud	7	6	6
Fribourg	2	1	3	Vaais	5	4	4
Soleure	3	2	1	Neuchâtel	5	7	5
Bâle	4	4	4	Genève	12	5	1
Schaffhouse	3	2	2	Liechtenstein	1	1	1
Report	51	46	55	Total	115	98	94



Depuis quelques années, les exploitations apicoles sont aussi subdivisées en deux groupes : celui réunissant les entreprises sises à une altitude de plus de 800 m., et celui formé par les entreprises sises à une altitude inférieure. Les résultats de nos recherches sont publiés à la fois comme moyenne du pays (ensemble des exploitations) et comme chiffres moyens des deux groupes différenciés d'après l'altitude.

Dans le Plateau suisse, l'exercice comptable s'étend, en règle générale, du 1er avril au 31 mars de l'année suivante. Dans les régions plus élevées, il est préférable de ne commencer la tenue des comptes que le 1er mai, c'est-à-dire lorsque les abeilles ont effectué leur premier vol et qu'il est possible de procéder à un premier contrôle des colonies.

### III. Résultats

Le tableau suivant renseigne sur les principaux résultats de l'exercice 1945, comparés à ceux de 1944 et à la moyenne de la période 1922/1945 :

*Principaux résultats des exercices 1944, 1945  
et de la moyenne 1922/1945*

	Par exploitation			Par colonie		
	ANNÉES			ANNÉES		
	1944	1945	1922-45	1944	1945	1922-45
Nombre des clôtures	98	94	2151	—	—	—
Nombre des colonies	27,49	28,63	24 83	—	—	—
Capital actif fr.	3903	4183	3460	142	146	140
Rendement en miel kg.	209	80	167	7,62	2,81	6,77
Temps consacré au travail h.	194	178	153	7 <sup>04</sup>	6 <sup>13</sup>	6 <sup>11</sup>
Achats de sucre, etc. fr.	515	389	232	18,74	13,60	9,23
Autres frais courants d'exploitation fr.	298	334	224	10,81	11,63	8,97
Frais de main-d'œuvre fr.	291	267	219	10,60	9,33	8,82
Total frais d'exploitation fr.	1104	990	675	40,15	34,56	27,02
Service d'intérêt fr.	195	209	167	7,10	7,31	6,73
Frais de production :						
au total fr.	1299	1199	842	47,25	41,87	33,75
par kg. de miel fr.	5,55	12 88	5,14	—	—	—
Rendement brut, au total fr.	1588	643	895	57,77	22,45	36,09
Rendement net fr.	484	-347	220	17,62	-12,11	9,07
Rendem. net en % de l'actif %	12,41	-8,29	6,57	—	—	—
Revenu fr.	776	-80	439	28,22	-2,78	17 88
Produit du travail, au total fr.	581	289	272	21,12	-10,09	11,16
par heure de travail fr.	2,99	-1,62	1,67	—	—	—

Le nombre des *clôtures* s'est malheureusement encore légèrement réduit. Le chiffre moyen des *colonies* entendu par exploitation est, en moyenne des entreprises contrôlées, un peu plus élevé

que l'exercice précédent (28,63 colonies contre 27,49 en 1944). Dans l'ensemble du pays, le nombre des colonies a diminué, en raison de la pénurie de sucre. (A suivre.)

### Elevage de reines

431 m. — *CRITTIN Maurice, St-Maurice (St-Maurice)*

Beaux nuclei, bon matériel, la sélection pourrait être poussée plus à fond.

971 m. — *RITHNER Alexandre, Monthey (Monthey)*

Jeune homme qui promet. Nous aimerions voir un peu plus de sélection et des reines marquées.

800 m. — *BRUCHEZ Roger, En Cries (Bex)*

Les séparations des ruchettes ne sont pas étanches. Les souches se trouvent à plusieurs kilomètres, ce qui ne facilite pas les opérations de peuplement des ruchettes, aussi sont-elles beaucoup trop faibles en populations. Pas de sélection. Avant de devenir éleveur et vendeur de reines comme il en a l'intention, nous conseillons à M. Bruchez de s'approcher d'éleveurs compétents, d'étudier leurs méthodes, en un mot d'apprendre le métier. Il faut une longue pratique apicole et beaucoup de savoir faire, il faut en outre que ceux qui se seront servis chez vous manifestent leur contentement pour la belle et bonne marchandise que vous leur avez livrée, qu'ils vous recommandent auprès des collègues et vous fassent de la réclame. Alors seulement vous pourrez vous livrer à l'élevage pour la vente. Il se passera encore bien du temps jusque là, avec de la patience, de la volonté, de l'énergie, vous qui avez encore devant vous toute une vie, vous y arriverez.

Corcelles, juillet 1946.

Le secrétaire du jury :  
*Charles Thiébaud.*

### CONCOURS DE RUCHERS EN 1946

Du 8 au 13 juillet, par un temps splendide et un soleil de plomb, commençant à l'aube pour terminer la journée tard le soir, le jury des concours de ruchers et d'élevage de reines a parcouru les territoires de la section de Bex et le Bas-Valais.

Les sections présentaient :

	<i>Ruchers</i>	<i>Elevage de reines</i>
Chamossaire	3	1
St-Maurice	8	1
Monthey	7	1
Martigny	6	—
Entremont	2	—
Bagnes	—	—
Total	<u>26</u>	<u>3</u>

Les récompenses obtenues se classent :

<i>Médailles :</i>	<i>Or</i>	<i>Argent</i>	<i>Bronze</i>	<i>Mention</i>	<i>Pas de notes</i>
Chamossaire	1	1	1	—	—
St-Maurice	3	2	1	2	—
Monthey	1	4	2	—	—
Martigny	1	2	2	—	1
Entremont	1	1	—	—	—
Bagnes	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Le lauréat du concours obtenant la médaille d'or de la Société romande d'apiculture et la médaille de la Société romande d'agriculture est M. Roux Philomin, au Châtelard.

Beaucoup d'apiculteurs se demandent comment se passe un concours de ruchers.

Les sections concourantes sont tirées au sort à l'assemblée générale de printemps. Elles forment une des dix circonscriptions qui partagent la Romande.

Les présidents des sections admises à concourir prennent les inscriptions des apiculteurs désirant se présenter et désignent, entre elles, un troisième membre du jury, les deux autres étant nommés par le comité de la Romande et devant, sauf impossibilité matérielle, fonctionner dans les dix circonscriptions afin que les appréciations ne varient pas d'une année à l'autre.

Les apiculteurs concourants doivent constamment tenir leurs ruchers aptes à être appréciés. Très peu de jours avant la visite ils sont avisés du passage du jury.

Celui-ci attribue des notes suivant le barème ci-dessous :

	<i>Maximum</i>
1. Aspect général et situation	6
2. Habitations (état extérieur, entretien)	6
3. Habitations (constructions, mesures exactes)	6
4. Populations	10
5. Reines (beauté, âge, marquage)	5
6. Bâtisses	10
7. Ponte et couvain	10
8. Disposition et quantité des provisions	4
9. Etat intérieur, propreté	10
10. Outillage et matériel d'exploitation	6
11. Annotations concernant les colonies	7
12. Comptabilité	5
13. Connaissances théoriques et pratiques	10
14. Elevage	5
<i>Total maximum</i>	<u>100</u>

Beaucoup d'apiculteurs perdent des points au poste 12. La comptabilité est cependant nécessaire, d'abord pour que le propriétaire se rende compte de la rentabilité de son exploitation, mais

aussi pour que nous puissions soutenir nos revendications auprès des autorités fédérales.

Le poste 2 laisse aussi à désirer. Nous trouvons dans plusieurs ruchers des notes faites spécialement pour le passage du jury, tandis que l'apiculteur devrait pouvoir trouver, en ouvrant chaque colonie, un résumé succinct qui lui dirait immédiatement ce que vaut la ruche et ce qu'elle valait les années précédentes. Autrement dit si les abeilles sont de choix ou si la reine est à remplacer. Ces notes doivent renseigner s'il y a eu essaimage, remplacement de reine, changement naturel ou artificiel, la récolte de miel faite



Au rucher Roux, Châtelard

sur la dite colonie pendant plusieurs années de façon qu'il sache s'il peut prendre des œufs de cette colonie pour faire de l'élevage. Il doit aussi connaître son développement en cours de saison et sa consommation hivernale.

Concernant le poste 14, beaucoup d'apiculteurs n'élèvent pas ou pas suffisamment. Chacun devrait avoir dans son rucher, un certain nombre de ruchettes ou puiser des reines pour les changements à effectuer lorsqu'une colonie ne se développe pas normalement ou en cas d'orphelinage.

Chaque juré inscrit ses points et ses observations personnelles, selon son appréciation, sur un carnet.

Le soir, pendant que les jurés ont encore bien en mémoire les ruchers visités, ils se réunissent et discutent leurs points. De cette discussion qui modifie certains chiffres, un premier total est acquis.

Après la visite de tous les ruchers concourants et lorsque le

jury a une vue générale, une troisième réunion a lieu afin d'établir un classement définitif des ruchers et ceux qui ont obtenu le même nombre de points sont à nouveau comparés. Il s'agit d'examiner si l'un ou l'autre ne doit pas passer avant ou après son concurrent, peut-être enlever un point à celui-ci, si le jury constate qu'il a été un peu large ou, au contraire, en ajouter un s'il a le sentiment de s'être montré trop sévère.

Les récompenses sont discutées. Le rucher d'un tel mérite-t-il une médaille d'or ? Ou a-t-il perdu des points. Celui-ci est parfait mais pas d'élevage de reines ou pas de comptabilité, perte de cinq, peut-être de dix points et cependant c'est un très beau rucher sous tous les autres rapports. Il devrait passer avant celui-là dont le propriétaire a présenté une comptabilité médiocre qui lui a valu deux points, parce qu'il s'était donné la peine d'en tenir une qui, cependant à l'examen, présente bien des lacunes.

Nous rencontrons des apiculteurs timides qui se trouve mal à l'aise pour travailler devant un jury, d'autres, forts à bras, savent tout.

Nous en avons rencontré, pas cette année, le sucre manque, qui avaient stimulé les abeilles et où nous trouvions de beaux opercules bien blancs. Le jury admirait ces belles hausses et l'apiculteur riait sous cape. Il a moins ri lorsqu'il a reçu son palmarès, en lisant la note du poste 8.

Le soir, les apiculteurs de l'endroit et des lieux voisins cherchent à rencontrer le jury. Pour faire sa connaissance, causer avec lui, souvent dans le but d'obtenir des tuyaux. Sans le faire voir, tout bonnement, ils posent discrètement des questions et essayent de connaître les appréciations sur leur rucher ou sur ceux de leurs voisins et le jury de répondre : Oui, c'est un beau rucher, bien situé, et quelle vue !

Jusqu'où les abeilles peuvent-elles butiner depuis là ? Pensez-vous qu'elles traversent la vallée pour chercher du miel à l'envers ? A quelle distance le rodo pousse-t-il depuis le rucher. En récoltent-elles ? Et la soirée se passe gentiment à parler d'abeilles. Le jury aimerait pouvoir se retirer, parce qu'il sait que le lendemain, souvent le jour même, il doit repartir à l'aube et que le soir suivant les questions recommenceront jusque tard dans la nuit et ainsi de suite jusqu'à la fin du concours. *(A suivre.)*

### **Pesées des ruches sur bascules du 11 octobre au 11 novembre**

Genève, alt. 390 m., diminution 250 gr. — Morges, alt. 398 m., dim. 1400 gr., 3 jours avec pluie, total 58 mm., température moyenne 8,3 degrés. — Porrentruy, alt. 425 m., dim. 1350 gr. — Bex I, alt. 430 m., dim. 1000 gr. — Delémont, alt. 440 m., 700, 1000 et 1200 gr. — Territet, alt. 474 m., dim. 500 gr. — Wa-



vre (N), alt. 473 m., dim. 850 gr. — Autavaux, alt. 483 m., dim. 750 gr. — Berlincourt, alt. 505 m., dim. 700 gr. — Senarclens, alt. 586 m., dim. 1100 gr. — Cressier (N), alt. 600 m., dim. 1175 gr. — Ruz (Fr.), alt. 650 m., dim. 1000 gr. — Le Sepey, alt. 978 m., dim. 2750 gr. — Chartreuse de la Valsainte, alt. 1017 m., dim. 900 gr. — Savagnier (N), dim. 1400 gr. — Ste-Croix, alt. 1090 m., dim. 900 gr.

### Stations d'observations

Cointrin-Genève, alt. 391 m., bascule est restée, pendant toute la période, à peu près stationnaire, avec de légères augmentations de 50 à 200 gr. les 21, 22, 23 et 24 octobre, et les 6 et 8 novembre. Les derniers asters, lierres, hélianthèmes et une variété de chrysanthèmes, ont probablement fournis ces légers apports. Température minima 2,2 maxima 12, 5 degrés ; 5 jours avec précipitations, au total 43 mm. — Ecole normale de Delémont, alt 440 m., dim. 900 gr., température minima  $\frac{1}{2}$ , maxima 20 degrés ; Pression maximum 729, minimum 720 mm. — Ecole d'agriculture Châteauneuf, alt. 510 m., bascule dim. 1200 gr ; une légère augmentation a été remarquée du 21 au 28 octobre ; température minima 0,3 maxima 32 degrés ; 8 jours avec précipitations, total 7,5 mm. — Ecole d'agriculture Cernier (N), alt. 825 m., bascule dim. 500 gr.; température minima 1, maxima 13,5 degrés ; 7 jours avec pluie, au total 35,7 mm.

Delémont, novembre 1946.

*J. Walther.*

### Journaux français d'apiculture

Ensuite d'un accord, nous avisons nos lecteurs qu'ils peuvent s'abonner à tel journal français de leur choix en versant fr. 6.—, à notre compte de chèques II 1480 et en indiquant au dos du talon le titre exact du journal désiré. (Voir nomenclature à la page 354 du *Bulletin* d'octobre.) Nous ferons le nécessaire, à la suite du versement ci-dessus, pour qu'ils reçoivent le journal indiqué.

*Schumacher.*

### La page de la femme

C'est la saison morte, rien à faire au rucher et les fêtes de fin d'année approchent ; mettons donc les mains à la pâte et régalons notre famille avec des pâtisseries de notre fabrication.

Recette de gâtelet : pain sucré fait dans nos montagnes pour les fêtes. Les proportions que j'indique sont pour cinq kg. de farine fleur, trois litres de lait, une poignée de sel, 400 à 500 gr. de beurre frais, trois livres de sucre, ou remplacer le sucre par du miel, les pelures de quatre ou cinq citrons, deux levains ; quelques personnes mettent un levain mixte, mais les deux levains sont préférables pour la parfaite réussite du gâtelet.



La veille de faire votre gâtelet, mettez votre farine dans une grande catelle verte, ici nous avons une petite pétrissoire en bois, et laissez passer, la nuit, votre farine, dans un local tempéré ; toujours la veille, achetez chez votre boulanger, 750 gr. à un kg. de pâte de ballons ou petits pains, et la déposer au milieu de votre farine et recouvrir d'un linge et 20 cm. de levain de bière.

Le jour de faire votre gâtelet, de bonne heure, avant de pétrir, préparez votre levain de bière, mettez dans un grand saladier un bon demi-litre de lait tiède, y délayer le levain de bière, après mettre de la farine jusqu'à consistance de pâte à omelettes et laisser lever une heure à chaleur tempérée, plus ou moins suivant la saison.

Le moment est venu de mettre les mains à la pâte. Mettez sur le feu une grande poêle avec deux litres de lait pris sur la quantité ; dans ce lait, mettez beurre, sucre, miel, sel, pelures de citrons finement hachées ; à volonté, vous pouvez aussi ajouter raisins secs et un ou deux œufs, ces deux choses ne sont pas indispensables ; laissez tiédir et faites le mélange avec la main pour surveiller que le mélange ne devienne pas trop chaud et brûle vos levains.

Au milieu de votre farine mettez vos deux levains et versez petit à petit le contenu de votre poêle, si cela ne suffit pas à mouiller la farine, tiédir le restant du lait, versez lentement pour ne pas noyer votre farine. Après, travaillez énergiquement pour la réussite ; il faut que la transpiration ruisselle sur votre visage, après repos, pas vous, mais la pâte, qui doit rester au chaud et doubler de volume.

Si vous ne voulez pas les cuire vous-même, faites-les cuire à votre boulanger.

Si vous désirez faire ce travail vous-même, préparez votre table de cuisine et enfarinez-la un peu ; préparez vos pains d'après la grandeur de vos plaques et laissez de nouveau lever au moment de mettre au four chaud ; pour commencer, faire un trou au milieu avec un pinceau et farder avec du jaune d'œuf et du café noir, cuire une heure chacun. Voilà la recette de nos grand'mères, si elle manque de clarté je suis à votre disposition.

### **Don reçu**

*Entr'aide* : M. Rey-Bellet, fr. 5.—.

### **25 ANS**

*L'Agenda apicole romand 1947* est le 25<sup>me</sup> paru. Il y a donc un quart de siècle que ce précieux auxiliaire de l'apiculteur est né. Il vaut la peine de le relater.

Nous nous sommes efforcés à rendre cet ouvrage de plus en plus intéressant et complet en y apportant chaque année des améliorations et des

compléments. Nous avons cherché à le rendre utile à l'apiculteur, ce que nous croyons avoir réussi à faire puisque chaque année il se vend facilement.

Un merci tout spécial est adressé aux collaborateurs, amis et acheteurs réguliers de l'Agenda pour leur appui pendant ces vingt-cinq années et en avant pour les cinquante.

L'Agenda apicole romand 1947 va paraître d'ici quelques jours. Il se présente comme d'habitude, à ses nombreux amis, avec ses innombrables commodités : travaux des mois, tableaux de toutes sortes pour la tenue rationnelle d'un rucher, comptabilité, pesées de ruches, notes, etc., sans compter ses calendriers, ses conseils divers, nouveautés, listes des membres du comité central, présidents de sections, inspecteurs de la loque, détenteurs de microscopes et sa partie rédactionnelle qui est toujours fort appréciée.

Le tout forme une petite encyclopédie apicole et un aide-mémoire qu'il est utile de posséder.

Grâce à ce petit ouvrage, l'on obtient après quelques années, si l'on veut bien se donner la peine de prendre les notes nécessaires un petit historique de son rucher.

Chaque exemplaire de l'Agenda apicole romand 1947 contiendra un *bon-prime* donnant droit au tirage au sort de trois beaux lots : une ruche neuve D. B. ou D. T., une caisse à essaim D. B. ou D. T., un enfumoir.

L'AGENDA APICOLE ROMAND 1947 sera envoyé en communication aux apiculteurs qui le gardent habituellement, ceci jusqu'à épuisement de l'édition. Pour l'obtenir sûrement, le commander à la Librairie apicole romande, St-Aubin (Ntel). Prix fr. 3 50 franco. Chèques postaux IV 1396.

Quelques exemplaires réduits, pour la poche, sans le premier calendrier, seront mis en vente au même prix que l'édition originale.



## Société romande d'apiculture

*Procès-verbal de la séance du bureau du C. C. tenue à Lausanne  
le 14 octobre 1946*

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. l'abbé L. Gagny, président. Membres du bureau au complet, plus M. Rey-Bellet.

Le président lit les lettres des sections ayant répondu à la circulaire du C. C. concernant l'augmentation éventuelle de fr. 1.— du montant de la cotisation pour 1947.

- 12 sections ont répondu : oui.
- 2 sections ont répondu : non.
- 2 sections se sont prononcées pour fr. 0.50 seulement.
- 4 sections ont proposés le renvoi à l'A. D.
- 27 sections n'ont pas répondu et sont sensées accepter la dite augmentation.

Après délibération, le bureau décide : étant donné l'opposition qui s'est manifestée et malgré la grande majorité des acceptants, de s'en tenir nettement à l'article 40 des statuts et laisser à la prochaine A. D. la responsabilité de se prononcer.

Un avis paraîtra dans le *Bulletin*.

*Conduite du rucher.* — Schumacher avise qu'il a reçu de M. le Dr Morgenthaler la dernière partie de son travail. Dans sa lettre, M. le Dr Morgenthaler informe que par suite de la réédition d'un ouvrage, les clichés promis pour la *Conduite du rucher* ne pourront pas être prêtés.

Schumacher verra avec la maison Payot comment remédier à cet état de chose.

*Comptabilité.* — L'Union suisse des paysans envoie la liste des membres de la Romande qui ont adressé leur comptabilité à Brugg, pour vérification.

Schumacher remettra à qui de droit un nouveau cahier gratuit.

*Correspondance.* — M. Porchet, Section des Alpes, fait remarquer que le règlement des concours de ruchers stipule : que pour participer au concours, il faut faire partie de la Romande depuis au moins trois ans et non pas un an, comme mentionné au procès-verbal du C. C., page 354, *Bulletin* d'octobre.

Le secrétaire s'excuse pour ce *lapsus calami* et remercie M. Porchet de l'avoir relevé. Pour participer au concours, il faut en effet être membre de la Romande depuis au moins trois ans au lieu d'un an, terme que le jury envisage de porter à cinq ans dans le prochain règlement.

*Assurances.* — De nouvelles questions d'assurances sont examinées par le bureau et réglées conformément aux statuts.

Séance levée à 17 heures.

*Le secrétaire : O. Niquille.*

## NOUVELLES DES SECTIONS

### Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture

*Caisse d'entr'aide du noséma.* — Les membres des sections du canton de Neuchâtel désirant faire partie de la caisse, pour l'assurance hiver 1946/1947, doivent verser la cotisation de 20 centimes par ruche au compte de chèques IVb 1655, Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture à *La Chaux-de-Fonds*, jusqu'au 15 décembre 1946, dernier délai. Somme minimum à verser 50 centimes par membre. Prière d'indiquer au dos du bulletin le nombre de ruches assurées.

*Le comité.*

### Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale lundi 9 décembre, à 20 h. 30, au local, rue de Cornavin 4.  
Sujet : *Histoire naturelle des abeilles.*

### Société d'apiculture de Lausanne

*Communiqué.* — Exceptionnellement, la réunion amicale de décembre aura lieu un jeudi, faute de pouvoir trouver une salle libre le samedi dans cette fin d'année.

Séance amicale le jeudi 12 décembre, à 20 h. 15, à la Cloche, rue Pichard 20.

Sujet : *Ponte dans la hausse.*

*Le comité.*

### Section de Grandson et Pied du Jura

Notre section a tenu, le dimanche 10 novembre, son assemblée d'automne à Grandson. Nous eumes d'abord à débattre l'épineuse question de la cotisation pour 1947, puis le secrétaire parla de la douce question sucre et enfin un de nos membres, M. Freymond, nous proposa de faire une étude sur une organisation centrale pour la vente du miel.

Pour l'augmentation de la cotisation, l'assemblée s'est arrêtée à la solution suivante : élever la cotisation de 8 à 9 francs, mais réserver la moitié de l'augmentation à la section. Nos membres estiment, en effet, que la Romande disposera ainsi d'un supplément de fr. 3000.— environ, ce qui paraît suffisant, et que la section, dont les ressources sont modestes et limitées, aurait aussi un petit supplément. Il y aurait lieu, d'autre part, d'envisager certaines économies dans le budget de la Romande.

Après avoir annoncé l'organisation d'un cours d'élevage de reines, notre

président, M. Clément, toujours alerte, présente l'homme du jour, M. Meuwly, de Fribourg. Notre conférencier nous parle de « l'apiculture à travers le monde ». Il le fit en admirateur passionné de l'abeille, en voyageur curieux de tout, en savant perspicace. Résumer sa conférence nous porterait trop loin. Nous avons vu les abeilles dans leurs trains de ruches au Canada, sur les bateaux du Congo ou du Nil ; nous avons senti les piqûres des abeilles féroces du Mexique ; nous n'avons pas voulu goûter au miel d'Argentine ou d'Amérique centrale, car les procédés d'extraction nous laissent songeur ; nous avons, avec l'Arabe de Mahomet, rendu un culte à l'abeille et pour finir nous sommes allés à Madagascar, pays coulant de lait et de miel. Nous sommes allés dans bien d'autres régions encore et nous nous permettons de conclure en formulant un vœu : le *Bulletin* pourrait peut-être entretenir tous ses lecteurs des voyages de M. Meuwly, qui sut nous faire passer une si agréable après-midi.

A. Martin.

### Section des Alpes

#### *Aperçu de l'assemblée générale du 10 novembre 1946 .*

La grande salle de l'hôtel du Raisin, à Villeneuve, était trop petite pour contenir les participants. Non seulement ils y formaient un essaim compact, mais la masse débordait encore sur le local contigu. C'était comme une ruche bien pleine, trop pleine.

Aussi le président avait-il le sourire et l'air satisfait.

Son speech de bienvenue, bref et original, prononcé, il a hâte de présenter à l'assemblée le docteur-médecin-apiculteur Nater, venu tout exprès des bords du lac de Neuchâtel, pour parler de la question du « venin des abeilles, ses réactions sur l'organisme, immunisation, précautions, etc. » Chose connue, certes, de chaque possesseur de ruches, mais du côté effet est ignorée ou presque du point de vue scientifique.

Le conférencier, en guise de propos liminaire, s'est défendu de donner à son exposé un sens trop savant. Non seulement il y est parvenu, mais en a fait une excellente vulgarisation accessible à chacun.

Après une description succincte de l'appareil vulnérant de l'abeille et de quelques mots sur les venins en général, le Dr Nater rappelle quelques vérités qu'on oublie trop souvent : 1. Le venin n'a d'action que s'il pénètre dans le sang ; il est sans effet sur la peau et les muqueuses. 2. Sa composition varie en quantité et en qualité suivant la saison ; il est moins dangereux en hiver, plus puissant au fur et à mesure que la ruche augmente son activité. Chez le cobra (les venins de serpents et d'abeilles sont identiques), il a son effet maximum au moment de la chasse et de la reproduction. 3. Le venin est chassé dans la plaie par un jeu de muscles agissant à la façon d'une poire à injections qui se vide. En laissant son dard barbelé dans la piqûre, l'abeille abandonne aussi le muscle contenant la vésicule à venin, lequel continue à se contracter. Retirer donc l'aiguillon aussitôt que possible, mais sans serrer la poche à venin.

Une pratique de dix années de médecine dans le canton de Vaud et, de plus, à la campagne, lui permet la confession suivante : « Je n'ai jamais traité de cas pour piqûre d'abeilles ; et c'est tant mieux ».

M. Nater classe les individus piqués en trois catégories : 1. Ceux qui réagissent normalement et habituellement ; 2. Ceux qui réagissent peu ; et 3. Ceux qui réagissent extrêmement.

Dans le premier cas — c'est le grand nombre — il y a d'abord la vive douleur, une rougeur chaude de l'emplacement, puis de l'enflure. Le toxique, en se répandant dans le sang, accélère le cœur, provoque des sueurs, la perte momentanée de la connaissance dans les cas graves. Ici, la quantité de piqûres est à envisager. Il est à remarquer aussi que les symptômes sont très accusés pendant la digestion et moins brusques à jeun.

Le Dr Nater ne peut affirmer une mort consécutive à une piqûre d'abeille ; la quantité de venin est tout de même trop faible. Cependant, chez un car-



diague, la chose peut arriver ; or l'émotion, une course rapide, peut-être une montée d'escaliers autrement qu'à l'accoutumée, sont des causes également à envisager.

Comme thérapeutique, dit-il, toute substance anesthésique calmera la douleur ; quant à l'enflure et au reste, il n'y faut pas songer ; le venin une fois en place ne peut pas être neutralisé.

Dans le second cas, figurent les apiculteurs ayant du métier. La douleur est plus ou moins ressentie selon l'endroit de la piqûre ; d'aucuns prétendent même y être insensibles. Quant à la rougeur, l'enflure et ses suites, elles sont d'un caractère court, bénin, voire inexistant. L'individu ici est plus ou moins réfractaire ; il est immunisé. Et cette immunité n'est pas un état habituel et ordinaire. Elle s'acquiert à la longue, peu à peu.

C'est au savant français Calmette, disciple de Louis Pasteur, que la science doit être renseignée sur l'action des venins sur l'organisme humain et sur le traitement à employer en l'occurrence. Il a notamment étudié les venins des serpents des tropiques, du genre naja, extrêmement dangereux et mortels. Et il est parvenu à guérir des charmeurs en les inoculant d'un sérum approprié. Or les réactions des venins de serpent et d'abeille sont, toutes proportions gardées, à peu près analogues ; d'où traitement semblable par vaccination.

Dans le troisième cas, il y aura les hypersensibles. Il peut s'agir d'un apiculteur qui durant des années ne réagissait que peu ou rien, et qui tout d'un coup voit réapparaître brusquement tous les symptômes du début, parfois même plus marqués : grande sensibilité, état fébrile, forte enflure. Ou d'une personne quelconque à réactions immédiates, intenses et d'importance, si une piqûre survient. C'est le phénomène de l'anaphylaxie, qu'on rencontre dans un autre ordre d'idées, chez la lavandière qui ne peut plus supporter l'eau de savon sans eczéma, chez le mécanicien dont la peau des mains se gerce maintenant au contact de l'huile, chez le cuisinier qui ne peut plus tolérer les odeurs des mets qu'il prépare.

De telles prédispositions commandent ou le changement d'occupation ou les conseils de la faculté. Et M. le Dr Nater d'esquisser un traitement pour apiculteur hypersensible, visant tout d'abord à la désensibilisation puis à créer l'immunisation. Cure longue et coûteuse. Il n'a garde d'oublier, en terminant, de conseiller à ses auditeurs le procédé tout simple et suffisamment efficace de la *protection intégrale* par le voile et les gants. Il n'y a là, dit-il, rien de déshonorant, puisque les chirurgiens sont appelés, dans maintes de leurs interventions, à user du masque et de la double paire de gants.

Et voilà résumé, bien imparfaitement, le substantiel travail du sympathique médecin-apiculteur, qui fut suivi avec attention et applaudi par l'assistance comme il le méritait.

Puis quelques questions lui furent posées, auxquelles il répondit de bonne grâce avec précision et sagesse. Oui, Monsieur, vous êtes un sage ! Chez vous, pas d'emphase et aucune de ces formules catégoriques, absolues. Vous osez dire : « je ne sais pas ». C'est beau.

Après les remerciements d'usage, l'ordre du jour se poursuit. Huit admissions sont validées par l'assemblée, ce qui porte à 353 membres l'effectif de fin d'exercice.

Les comptes et le rapport des vérificateurs sont sanctionnés. Ils relèvent un petit déficit, heureusement plus apparent que réel.

Le comité est réélu en bloc, par mains levées et à l'unanimité, dans la même composition que l'année dernière. Une résiliation de mandat a été annoncée pour l'élection d'automne 1947.

La cotisation du prochain exercice ne subit pas de modification, la Société romande d'apiculture maintenant ses prétentions au même taux. Le caissier percevra donc la finance de fr. 8.15 par sociétaire et pour toutes choses.

Mme Delacrétaz-Massard, de Gryon, développe sa motion tendant à créer un mouvement en faveur de la propagation des plantes mellifères. Pour l'ins-

tant, elle suggère qu'à chaque assemblée un court instant soit consacré à un échange de vue sur un à deux végétaux à fleurs nectarifères ; qu'il soit apporté quelques graines empaquetées pour être ensemencées, et dont le produit financier irait au fond de la course d'été de la section des Alpes et au *Bulletin*. Cette idée, qui a trouvé immédiatement un accueil favorable, a été réalisée incontinent, car l'initiatrice n'était pas arrivée les mains vides. Un plein carton qu'elle apportait, contenant en effet de nombreux petits paquets de graines mellifères diverses, dûment emballées et étiquetées par ses soins, fut vendu entièrement. Une somme de fr. 22.60 put être remise au caissier. Début encourageant.

Aux propositions individuelles, M. R. Vogel rappelle le « service des jeunes » où les désirs des débutants notamment sont agréés, mis à l'étude et développés à l'assemblée d'hiver. La demande suivante, la seule malheureusement, est retenue : *Les qualités d'un bon nourrisseur ; sa capacité.*

Le dynamique groupe de Chardonne, outre son activité ordinaire, songe à créer un « stamm » pour cet hiver. Des précisions à ce sujet seront données ultérieurement.

Il est 18 heures ; la nuit vient et le train n'attend personne. La salle se vide déjà au moment où le président souhaite le bon retour au foyer et donne le prochain rendez-vous à la séance d'hiver à Aigle, au début de février 1947.

Du 20 novembre 1946.

A. Porchet.

(*Réd.*) Nombreuses ont déjà été les réclamations contre la trop grande longueur des comptes rendus de sections. Mais cette fois il s'agit d'une conférence intéressant tous les apiculteurs.

Nous sommes amateurs de n'importe quelle quantité de

## miel du pays

au prix officiel, paiement comptant.  
Prière de soumettre offres à

**Otto Althaus-Wyss S. A.**

BALE 1

Cultivez des **CHAMPIGNONS** pour vous et vos amis et vendez-nous tout le surplus. Méthode de culture gratis. Renseignements détaillés contre timbre-réponse.

PECULES, San Martino 20, Lugano.

POUR LA

## ruche suisse BURKI

une seule adresse :

**Stædeli Frères**

Tél. 8 11 17 La Ferrière (J. b.)

Ruches, ruchers, accessoires

### **CIRE GAUFRÉE (1<sup>re</sup> qualité)**

garantie 100 % d'abeilles. — Fabr. par gaufrer, à grandes cellules et cellules normales  
Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640, 700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces. Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons. Prospectus sur demande.

J. HANI, SENNIS GÄHWIL (ST-GALL)

## La publicité

dans le « Bulletin de la Société romande d'Apiculture » porte et rapporte beaucoup.



**Pour une bonne ruche,  
un rucher-pavillon moderne,  
des accessoires de qualité,**

adressez-vous aux spécialistes :

**LIENHER frères, constructeurs,**

Téléphone 7 13 24 **SAVAGNIER (Ntel)** Prix-courant franco

## *Le problème des grandes cellules*

Directives pour l'amélioration de l'apiculture. 14 hypothèses et 19 questions présentées aux apiculteurs pratiquants. Chaque président de section recevra prochainement quatre exemplaires avec prière de les distribuer à des apiculteurs compétents. Pour les commandes en commun de 11 exemplaires à fr. 3.20 un douzième sera joint gratuitement. S'adresser à l'éditeur

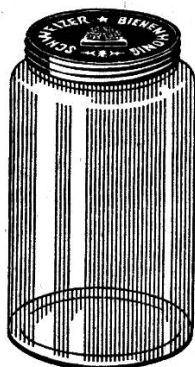
*Von Ant von Sprecher, géomètre, Coire*

## **Plantes vivaces mellifères**

Lavandin, Asclépias	la pièce	Fr. 0.75
Hélienium, Monardia, Véronique	la pièce	Fr. 1.—
Mélisse off., Saug. off.	15 pièces	Fr. 1.50

Remise 10 % depuis 5 pièces de chaque.

**Bruno Rœthlisberger - Wavre (Ntel)**



## **Bocaux boîtes et bidons à miel**

Feuilles gaufrées  
Tous les ustensiles pour l'apiculture

**ERNST & Cie, KÜSNACHT (Zch)**

Fabrique d'articles apicoles

Tél. (051) 91 15 13